

ARRETE
Fixant le tableau d'avancement
au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
Au titre de l'année 2010

Le Président de La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 (articles 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe, au titre de l'année 2010, les personnes mentionnées ci-dessous :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE
- Nathalie FERCHAUD - Véronique GERBAUD	Adjoint administratifs de 2 ^{ème} classe

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- Représentant de l'Etat,
- Président du Centre de Gestion,

Fait à La Tardieu le 23/02/2010
 Le Président,

*Eric
RAMBAUD*

Le Président,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
 Notifié le 24/02/2010

Signature de l'agent :

N. Ferchaud

